



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux électricité Mille-Club

Levée de réserves électriques bâtiments communaux

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la volonté de se mettre en conformité sur les installations électriques des bâtiments communaux,

Considérant la volonté de la commune d'installer des interrupteurs pour le congélateur et la machine à glaçons de la salle Le Mille-Club,

Considérant les devis de l'entreprise AGELEC, située 470 Chemin des Damettes

- Devis DE002638 pour un montant de 408,00€ TTC pour l'installation des deux interrupteurs,
- Devis DE002640 pour un montant de 1804.20€ TTC les travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux
-

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur les devis de l'entreprise AGELEC pour un montant total de 408.00€ TTC et 1 804.20€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 12/01/2024

Le Maire
Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240112-202401-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2024

Affichage : 16/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



(Handwritten signature)